



# Obligation du bailleur vis à vis d'un locataire pyromane/danger vie d'autrui

Par **Krine Welles**, le **15/05/2019** à **15:19**

Bonjour,

Une personne, certainement un locataire, cause des dégradations dans les parties communes de notre immeuble qui est un logement social.

Depuis peu, il y a des éléments brûlés (détecteur de mouvement pour l'éclairage des parties communes).

Nous l'avons signalé au bailleur qui n'a rien fait.

La nuit dernière, il y a 15 dégradation par le feu (rampes, globes lumineux, éléments en plastique). Nous sommes évidemment très inquiets. Quels moyens de pressions avons-nous sur le bailleur ? quels sont nos recours pour prévenir un accident/incendie ?

En vous remerciant par avance de l'aide que vous pouvez-nous apportez, cdlt.

Karine

Me